

Pour s'assurer de disposer d'un ensilage de maïs de qualité, il est primordial de ne pas échouer à l'ultime étape qu'est la récolte. Le stade de maturité optimal qui permet de remplir cet objectif se situe entre 32 et 35 % MS. Cependant, choisir le bon moment pour récolter reste souvent une décision difficile tant les facteurs à prendre en compte sont nombreux. Pourtant, une mauvaise décision peut avoir de très lourdes conséquences sur les performances zootechniques et économiques des élevages. Afin d'apporter une aide à la décision, le Centre Pilote Maïs, subventionné par le Ministère régional wallon de l'agriculture, a mis en place un réseau d'observation de l'évolution de la maturité du maïs ensilage. Ce réseau compte 78 sites d'observation représentatifs des différentes zones agricoles de haute et moyenne Belgique. La région wallonne a été subdivisée en 13 zones agricoles et chacune des zones est représentée par 6 sites d'observation. Un relevé hebdomadaire est effectué sur l'ensemble du réseau par les organismes actifs au sein du Centre Pilote Maïs (CARAH, CIPF, OPA, Centre de Michamps et CPL-VEGEMAR). Les résultats sont immédiatement consultables sur le site internet du CPM (www.centrepilotemais.be).

La sécheresse exceptionnelle de 2018 va impacter incontestablement les rendements du maïs ensilage mais influence aussi très fortement l'évolution de la maturité. Alors qu'habituellement le remplissage des grains se termine seulement à cette période, la récolte se profile déjà en cette année très particulière. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui avec un maïs ensilage qui possède entre 3 et 4 semaines d'avance selon les situations.

En toutes régions, dans les parcelles qui ont connu des accidents culturaux et en conditions pédoclimatiques difficiles (sol séchant et/ou superficiel, absence de précipitations depuis de très longues semaines, ...), les ensilages ont débuté et se poursuivent afin de sauver et d'assurer une récolte. Ces situations problématiques doivent évidemment être récoltées en priorité.

Au Centre du Pays, en zone sablo-limoneuse du centre ainsi qu'en Campine hennuyère et ailleurs dans le cas de semis très précoces (avant le 20 avril), les ensilages des variétés plus précoces peuvent s'envisager dès cette semaine. Par la suite, la récolte des situations moyennes en **variétés précoces** situées en toutes régions limoneuses favorables peuvent s'envisager sans risque dès la semaine prochaine (semaine du 27 août). En ces mêmes régions, les **variétés plus tardives** suivent de très près et se récolteront probablement dans la foulée. Un écart de maturité de seulement une semaine est constaté actuellement entre ces deux gammes de précocité et ces variétés pourront donc se récolter début septembre (semaine du 3 septembre).

La situation est d'autant plus préoccupante que de nombreuses parcelles ont récemment subi de graves dégâts de verse.

Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, la situation est tout aussi avancée. En région jurassique, Condroz, Famenne et régions herbagères, la situation est similaire à celle constatée dans les meilleures régions limoneuses du Centre du pays. Une légère avance est même constatée sur certaines parcelles en région jurassique et à l'inverse, un léger retard est parfois observé en Famenne ouest.

Suivant l'évolution de la météo et sur parcelles épargnées par les graves problèmes pédoclimatiques, les récoltes des variétés précoces peuvent aussi s'envisager là-bas à partir de la semaine du 27 août et celles des variétés plus tardives la semaine suivante, soit au début du mois de septembre.

Partout en Wallonie et suite à ces conditions atypiques en 2018, une méfiance toute particulière est de mise avec les parcelles semées après le 10 mai qui accusent parfois un important retard par rapport aux situations moyennes. Certaines de ces parcelles n'atteignent pas toujours les 20 % de matière sèche... Vu ces conditions très contrastées d'une parcelle à l'autre, il est très urgent de visiter TOUTES ses parcelles afin de les évaluer précisément en tenant compte de cette avance de maturité observée par le réseau.

Situation des maturités du maïs ensilage
(estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 34 du 20 au 27/08/2018)

Régions agricoles et sites	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Du 20 au 27/08/2018	Du 21 au 28/08/17	Du 22 au 29/08/16	Du 20 au 27/08/2018	Du 21 au 28/08/17	Du 22 au 29/08/16
Zone Limoneuse Est +Basse Meuse (Beauvechain, Dalhem, Eben-Emael, Les Waleffes, Piétrain, Waremme)	De 28 à 31 %	NP	NP	De 26 à 29 %	NP	NP
Zone Limoneuse Centre + Sablo-limoneuse (Bossut, Buzet, Cortil-Noirmont, Rêves, Thorembais, Vieusart)	De 29 à 31 %	NP	NP	De 28 à 30 %	NP	NP
Zone Limoneuse Ouest (Ath, Dour, Melles, Ostiches, Soignies, Villers-Saint-Amand)	De 29 à 31 %	NP	NP	De 26 à 29 %	NP	NP
Campine hennuyère (Ellignies St Anne, Quaregnon, Quevaucamps, Stambruges, Tertre, Wadelincourt)	De 32 à 35 %	NP	NP	De 29 à 32 %	NP	NP
Condroz Ouest (Biesme sous Thuin, Flavion, Gerpinnes, Gozée, Momignies, Yves- Gomezée)	De 28 à 31 %	NP	NP	De 26 à 29 %	NP	NP
Condroz Centre (Achêne, Ciney, Courrière, Crupet, Havelange, Ossogne)	ND	NP	NP	ND	NP	NP
Condroz Est (Bois-et-Borsu, Clavier, Les Avins, Neupré, Rotheux, Warzée)	De 28 à 31 %	NP	NP	De 28 à 30 %	NP	NP
Famenne Ouest (Chimay, Franchimont, Mariembourg, Mesnil-St-Blaise, Neuville, Villers-le-Gambon)	De 27 à 30 %	NP	NP	De 26 à 29 %	NP	NP
Famenne Centre (Ambly, Aye, Gozin, Haversin, Humain, Montgauthier)	De 28 à 31 %	NP	NP	ND	NP	NP
Famenne Est (Bomal, Grandhan, Herbet, Izier, My, Somme-Leuze)	De 28 à 31 %	NP	NP	De 26 à 29 %	NP	NP
Région Herbagère Liégeoise (Louveigné, Melen, Soiron, Sprimont, Theux, Xhoris)	De 28 à 31 %	NP	NP	De 27 à 30 %	NP	NP
Région jurassique (Barnich, Châtillon, Etalle, Rulles, Schockville, Sommethonne)	De 29 à 31 %	NP	NP	De 28 à 30 %	NP	NP

ND : données indisponibles cette semaine

Les avertissements sont disponibles sur le site du Centre Pilote Maïs (www.centrepilotemais.be). Ils sont réalisés grâce au concours du Ministère régional de l'Agriculture, du CARAH de Ath, du CIPF, du CPL-VEGEMAR (Province de Liège-Agriculture), de l'OPA de Ciney et du Centre de Michamps. Les avis ne peuvent être diffusés sans l'accord du Centre Pilote Maïs.